Randonnée Ram'Jazz et Côte rôtie
1ère édition - 07 juillet 2018
BULLETIN D'INSCRIPTION (Date limite : 25 juin 2018)

Club d'aviron : ……..	N° FFA : …….

Responsable du groupe : ……..
Nom : ……. Prénom : …….
Adresse : …….
Email : …….. Téléphone : ……..

Participants

R/A (*)	Nom	Prénom	N° de licence (**)	Date de naissance

(*) R : rameur ; **A** : accompagnateurs **(**)** : si rameur

Frais de participation :			Total :
Randonnée + déjeuner + dégustation		x 38,00	
Dîner		x 27,00	
Randonnée + déjeuner + dégustation + dîner		x 60,00	
Nombre de sièges réservés		x 12,00	

Les rameurs doivent se conformer à la charte du randonneur, être en possession d'une licence FFA, être assurés, respecter le code fluvial et être en possession : - d'un bout - d'une gaffe - d'un chariot - d'une écope - de gilets de sauvetage

Désistements : Pas de remboursement après le 25/06/2018.

Règlements : Veuillez adresser un acompte de 50 % par chèque. Le règlement valide l'inscription, les chèques sont à établir à l'ordre de l'**ACPV** et à envoyer à Chantal Patard, 5 rue Victor Hugo 38 370 Les Roches de Condrieu

Signature du responsable des engagements :

Tout dommage occasionné lors de l'accompagnement en vélo relèvera de l'assurance personnelle du participant. Chaque participant est responsable de son matériel. La responsabilité de l'ACPV ne saurait être engagée en cas de vol ou de dégradations éventuelles. L'ACPV se réserve le droit de procéder à des modifications de l'organisation de la randonnée si des événements extérieurs l'y contraignaient. Une annulation de la randonnée n'aurait lieu qu'en cas de force majeure.